

■ **Fonds d'assurance en faveur du personnel de Romande Energie**, à Morges, fondation (FOSC du 11.04.2002, p. 13). Statuts modifiés le 17 octobre 2002 (décision du Département des institutions et des relations extérieures).  
Nouveau nom : **Fonds de prévoyance complémentaire de Romande Energie**. Nouveau but : aider les membres du personnel de la fondatrice à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler de la retraite, de l'invalidité, du décès, de la maladie, d'accidents ou de tout autre événement analogue dont ils ne sont pas responsables.  
Journal no 904 du 27.01.2003  
(00841916 / CH-550.0.116.740-4)